

PREMIER MINISTRE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE ET DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE L'ÉTAT

Tour Mirabeau 39-43 Quai André Citroën 75015 Paris

Affaire suivie par : Vincent ROBERTI

Téléphone: 01 40 15 70 48

Mél.: vincent.roberti@modernisation.gouv.fr

Réf.: 2016 - PMR - 52

Paris, le 24 juin 2016

Le Directeur Interministériel du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'État

A

Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

A l'attention de :

- Monsieur le Directeur de cabinet

Madame la Ministre du Logement et de l'Habitat Durable

A l'attention de :

- Madame la Directrice du cabinet

A l'attention de : Monsieur le Secrétaire Général

Copie:

Monsieur le Premier Ministre

A l'attention de :

- Madame la Directrice du cabinet
- Madame la Secrétaire Générale pour la Modernisation de l'Action Publique

Monsieur le Ministre chargé du Budget

A l'attention de :

- Monsieur le Directeur de cabinet
- Monsieur le Directeur du Budget

Monsieur le Directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière

Objet : Avis sur le programme « Géoportail phase 4 » de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)

Réf:

- Décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État, modifié par décret n°2015-1165 du 21 septembre 2015
- Courrier de saisine du 26/05/2016 reçu le 27/06/2016

En application de l'article 3 du décret cité en référence, vous m'avez saisi le 26 mai 2016 pour avis concernant le programme « Géoportail phase 4 » de l'IGN.

Le coût complet du projet est estimé par vos équipes à près de 14 millions d'euros (7,5M€ en coûts de construction et 6,5M€ pour deux ans de fonctionnement). Vous m'indiquez également que ce programme est découpé en trois projets distincts, le projet « Géo-infrastructure », le projet « API et site », le projet « Espace professionnel ».

Ce programme utilise l'offre de services d'hébergement interministériel Agriculture Ecologie (projet OSHIMAE). Ce choix vise à maîtriser les coûts d'adaptation en termes de capacité technique et de fonctionnalités de la plateforme d'hébergement pour répondre aux besoins de diffusion des données géographiques. Il vise également à améliorer significativement la prise en main de Géoportail par les différents types d'utilisateurs. Il est à noter que le projet « Géoinfrastructure » est en partie financé par le PIA via le projet OSHIMAE.

Le présent avis est fondé sur l'analyse des éléments transmis dans le dossier de saisine. Il ne résulte pas d'un audit complet du projet. En particulier, certains éléments qui n'auraient pas été portés à ma connaissance pourraient compléter ou nuancer certains constats.

Sur le fond, le programme « Géoportail phase 4 » contribue à la démarche d'urbanisation des données géographiques du SI de l'Etat. La capitalisation et la diffusion de ces données sont assurées par l'IGN et par des tiers de la sphère publique ou privée. Il permet également à la France de répondre aux obligations de la directive européenne INSPIRE.

La réussite d'un tel programme suppose la maîtrise de sa valeur, l'optimisation de sa trajectoire, la qualité de sa mise en service, et l'opportunité de développer la compétitivité nationale autour des services géographiques

Concernant le **premier point**, je recommande d'instaurer un pilotage par la valeur. Il consistera à identifier tous les risques susceptibles de réduire l'obtention de valeur escomptée et de mettre en place un plan d'action sur chacun de ces risques.

Concernant l'optimisation de la trajectoire, je recommande de clarifier l'articulation entre les trois projets et de limiter les adhérences autant que faire se peut.

Concernant la mise en service, je recommande de mettre en place un véritable plan de conduite au changement qui permettra à l'écosystème Géoportail de pleinement tirer bénéfice du nouveau portail.

Enfin, concernant l'opportunité de développer la compétitivité nationale autour des services géographiques, je recommande de conduire rapidement une analyse centrée sur les usages potentiels liés à ces données et d'en identifier les modèles économiques permettant de soutenir le futur de l'institut.

L'ensemble des constats et analyses associés à ces quatre recommandations sont détaillés en annexe.

En conclusion, j'émets un avis conforme sur ce programme « Géoportail phase 4 », en souhaitant que la mise en œuvre des recommandations sécurise la mise à disposition d'une infrastructure performante permettant de faciliter le développement de nouveaux usages avec les données géographiques.

Conformément au décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État, modifié par décret n°2015-1165 du 21 septembre 2015, la transmission du présent avis met fin à la procédure de saisine.

Le Directeur,

Henri VERDIER

ANNEXE : Recommandations principales destinées au programme « Géoportail phase 4 » organisées en quatre familles

- 1. Instauration d'un pilotage par la valeur
- 2. Optimisation de la trajectoire des trois projets
- 3. Mise en service du « Géoportail phase 4 »
- 4. Opportunité de développer la compétitivité nationale

1. Instauration d'un pilotage par la valeur

Constats:

Plusieurs analyses de risques sont présentées dans le dossier. Il s'agit en particulier de celles relatives aux projets « Géo-infrastructure » et « Espace professionnel » et de celle réalisée dans le cadre de l'appel à projet pour la migration du « Géoportail phase 3 » vers le site OSHIMAE.

En contrepoint, il n'y a pas d'analyse de risque pour le projet « API et site», ni pour le développement des nouvelles offres (Saas et Paas).

Seule l'analyse de risques du projet « Géo-infrastructure » est accompagnée d'actions de sécurisation dans le dossier qui a été transmis.

Analyse:

Outre leur niveau de détail hétérogène, les analyses de risques ne couvrent pas la totalité du périmètre du projet, ni l'impact sur la valeur, et ne détaillent pas suffisamment les mesures prises pour les maîtriser. Dans ces conditions, il est difficile de pouvoir garantir la capacité du projet à réagir pertinemment et rapidement aux aléas et aux difficultés qui se poseront au cours du projet.

Au-delà du suivi des coûts, d'ores et déjà prévu, il nous semble donc nécessaire de compléter le dispositif de pilotage du projet par un suivi des risques résiduels en qualifiant notamment :

- l'impact sur la valeur d'usage :
 - o désalignement avec la directive INSPIRE;
 - o perte de confiance dans l'écosystème Géoportail.
- l'impact sur la rentabilité du projet :
 - o hausse des investissements nécessaires ;
 - o diminution des gains escomptés.

A ce stade, deux types de risques pourraient utilement faire l'objet d'une telle qualification :

- le risque de décalage calendaire : quels seraient les impacts d'un retard du projet OSHIMAE, d'un manque de ressources IGN, de retards sur la migration du Géoportail 3, sur l'« Espace professionnel» ou sur la migration des données (éditorial, offre, clients, commandes),...
- le risque de manquer tout ou partie de la cible technique et fonctionnelle: quels seraient les impacts d'une limitation des offres de services et de leurs performances, d'un rejet des utilisateurs internes/externes ou d'une régression par rapport au « Géoportail phase 3 »,...

Recommandations:

- Identifier et centraliser au sein d'une cartographie tous les risques susceptibles d'affecter la valeur du programme « Geoportail phase 4 » (usage et rentabilité).
- Mettre en place un plan d'action sur chacun de ces risques, et qualifier le risque résiduel.
- Mettre en place un suivi global de ces risques et de la valeur du projet lors des Copil Géoportail.

2. Optimisation de la trajectoire des trois projets

Constats:

Le système « Géoportail phase 4 » est constitué de trois projets qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Le projet « Géo-infrastructure » qui constitue le socle technique indispensable pour réussir les deux autres projets.

Le projet « Espace professionnel qui est une brique dédiées aux échanges autour de l'offre Géoportail (consultation, contractualisation...) et gérant l'attribution des droits d'accès aux ressources géographiques.

Le projet « API et site » qui est l'outil de diffusion des ressources géographiques (site internet et applications mobiles).

Analyse:

L'articulation entre les trois projets n'apparait pas clairement dans les différents documents fournis, par exemple :

- Les terminologies diffèrent dans les documents des projets (MAREVA, Plan directeur, description des adhérences, structuration du lotissement, diagramme de Gantt, appel à projet OSHIMAE etc...).
- La description de chaque étape du programme manque également de clarté, sans une définition précise des prérequis en entrée et des livrables attendus (techniques ou non).
- Il n'y a pas de calendrier global du programme (mis à part un diagramme de Gantt) permettant de visualiser clairement les articulations entre les projets (voir au niveau des macro-tâches, ou des tâches).

Une connaissance précise et sans ambiguïté de l'articulation des trois projets est une condition nécessaire pour maîtriser au mieux leurs interdépendances et limiter les conséquences des éventuels retards d'un projet.

Recommandations:

- Clarifier l'articulation entre les trois projets, « Géoinfrastructure », « API et site » et « Espace professionnel ».
- Limiter les interdépendances fortes entre les projets.
- Participer à deux groupes de travail sous pilotage de la DINSIC concernant l'hébergement Cloud : l'un portant sur la sécurité avec l'ANSSI, l'autre sur le portail interministériel et le catalogue de service.

3. Mise en service du « Géoportail phase 4 »

Constats:

L'écosystème du Géoportail est complexe et multiple, avec plus de 1500 sites ou applications tierces qui s'appuient sur l'infrastructure Géoportail (avec des dépendances variées).

La mise en place d'une politique globale de conduite de changement pour l'écosystème Géoportail est prévue dans le plan projet.

Cependant, dans l'analyse de la valeur jointe au dossier, seul un investissement direct de 150K€ est prévu en 2018 (puis 50K€ en 2019 et 2020).

En outre, il n'y pas de calendrier des différentes mises en service du programme (infrastructure, site et applications mobiles, espace professionnel, API, nouvelles fonctionnalités « Géoportail phase 4 »,...) ayant des impacts (à différents niveaux) avec l'écosystème Géoportail.

Analyse:

L'investissement consacré à la conduite du changement semble faible par rapport aux enjeux annoncés du « Géoportail phase 4 » et se réalise tardivement par rapport au calendrier du programme.

Les adhérences entre le programme « Géoportail phase 4 » et l'écosystème Géoportail restent ainsi à préciser pour revoir le calibrage et le cadencement des investissements dédiés à la conduite au changement.

Recommandations:

- Mettre en place un véritable plan de conduite au changement qui permettra à l'écosystème Géoportail de tirer les pleins bénéfices du nouveau portail.
- Définir un calendrier des différentes mises en service du programme « Géoportail phase 4 » en y intégrant les actions nécessaires de conduite du changement.
- Identifier les impacts des mise en services du « Géoportail phase 4 » sur les API hors IGN. Par exemple celles des incubateurs: API CARTO, API Cadastre,

4. Opportunité de développer la compétitivité nationale

Constats:

Le dossier de saisine ne précise pas si le programme « Géoportail phase 4 » s'articule avec une trajectoire d'investissement dans l'innovation, et comment il permet de développer une stratégie numérique pérenne, efficace et innovante.

Analyse:

Le programme « Géoportail phase 4 » est une opportunité afin de développer la compétitivité nationale autour des services géographiques. Sans ce développement, d'autres acteurs proposeront ces services géographiques, au détriment de l'IGN et de la souveraineté de l'Etat sur les données géographiques de son territoire.

Recommandations:

- Mener rapidement une analyse centrée sur les usages potentiels liés à ces données et identifier les modèles économiques permettant de soutenir le futur de l'institut.
- Apporter des précisions à la nouvelle offre de service à destination des clients IGN (Saas et Paas) par une étude intégrant la stratégie marketing de l'IGN, l'impact sur son organisation et ses processus liés, ainsi que sur les Système d'Information Géographique (SIG).